



Objet : Désignation des membres du comité de direction de l'Office de Tourisme du Lac d'Aiguebelette

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. PECH. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH).

Absents : MMES MARCHAIS. TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 24/04/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

Expose que le Conseil Communautaire lors de la même séance a décidé la création de l'Office de Tourisme du Lac d'Aiguebelette sous forme d'EPIC et approuvé ses statuts ;

Rappelle que, conformément à l'article 4 des statuts de l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette, le comité de direction de l'EPIC sera composé de 11 membres répartis en deux collèges comme suit :

- Le collège des représentants de la CCLA, comprenant 6 membres titulaires désignés en son sein par le Conseil communautaire et 6 suppléants,
- Le collège des représentants de catégories socio-professionnelles liées au tourisme, comprenant 5 membres titulaires et 5 suppléants, comprenant :
 - un représentant de la catégorie prestataire activités de pleine nature désigné entre eux,
 - un représentant de la catégorie « gestionnaires de camping » désigné entre eux,
 - un représentant de la catégorie « restaurateurs » désigné entre eux,
 - un représentant de la catégorie « hébergeurs » désigné entre eux,
 - un représentant de l'Association des Commerçants et des Acteurs Economiques du Lac d'Aiguebelette désigné par l'association ;

Indique qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à la désignation des membres du comité de direction de l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette, sur proposition du Président pour les représentants de la CCLA et sur proposition des socio-professionnels pour leurs représentants ;

Propose les candidatures suivantes pour siéger au comité de direction de l'EPIC, en qualité de membres titulaires et de membres suppléants :

- Représentants de la CCLA :

Titulaires	Suppléants
Serge GROLLIER	Christophe VEUILLET
Francis MALLEIN	Sandra FRANCONY
Claudine TAVEL	Alexandre FAUGE
Pascal ZUCCHERO	Fabienne GIRERD
François CHARPINE	Nathalie PECH
Romain BAVUZ	Charlène AUBERT



- Représentants des catégories socioprofessionnelles liées au tourisme :

Représentants	Titulaires	Suppléants
Activités de pleine nature	Josian TUR	Anne MILLET
Gestionnaires de camping	Aurélié LEBRAT	Laura CLAVEL
Restaurateurs	Louis BAILLY	Edgard RENAUD-GOUD
Hébergeurs	Patricia SEINE	Jean-Christophe GARILLON
Commerçants et acteurs économiques du lac d'Aiguebelette	Marie PUGNOT	Johanne MOITEAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

Vu les articles L. 133-2, R. 133-3 et R. 133-4 du Code du tourisme ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

DESIGNE :

- Au titre de membres du comité de direction de l'EPIC OT LA, représentants de la CCLA :

Membres titulaires	Membres suppléants
Serge GROLLIER	Christophe VEUILLET
Francis MALLEIN	Sandra FRANCONY
Claudine TAVEL	Alexandre FAUGE
Pascal ZUCCHERO	Fabienne GIRERD
François CHARPINE	Nathalie PECH
Romain BAVUZ	Charlène AUBERT

- Au titre de membres du comité de direction de l'EPIC OT LA, représentants des catégories socioprofessionnelles liées au tourisme :

Représentants	Titulaires	Suppléants
Activités de pleine nature	Josian TUR	Anne MILLET
Gestionnaires de camping	Aurélié LEBRAT	Laura CLAVEL
Restaurateurs	Louis BAILLY	Edgard RENAUD-GOUD
Hébergeurs	Patricia SEINE	Jean-Christophe GARILLON
Commerçants et acteurs économiques du lac d'Aiguebelette	Marie PUGNOT	Johanne MOITEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
 Sandra FRANCONY

